



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# NORMES & CADENCES

## LA CFDT DEMANDE UN CADRAGE DE LEURS FUTURS USAGES

**Selon la CFDT, les normes et cadences ne sont que des données indicatives servant d'aide à la construction de la tournée.**

Le 5 septembre dernier, la BSCC faisait part aux signataires de l'accord du 7 février de l'état d'avancement de l'étude statistiques sur les temps d'exécution à la distribution. Sans document à l'appui, la BSCC a affirmé que les futurs chronométrages ne présenteraient pas de changement majeur. Affirmation difficile à vérifier en l'absence de preuves.

Pour la CFDT, ceci marque le début d'un véritable débat contradictoire où chacun risque de camper sur ses positions. La CFDT s'est toujours refusé à apporter une quelconque caution aux normes que l'entreprise s'applique et qui relèvent de sa responsabilité.

**Selon la CFDT, les normes et cadences ne sont que des données indicatives servant d'aide à la construction de la tournée. Leur mise en œuvre sur le terrain dans les établissements doit se faire dans le respect des méthodes de conduite du changement.**

Dès lors, les acteurs de la distribution, et en premier lieu les facteurs, doivent être systématiquement associés aux modifications de leurs conditions de travail. Les tournées modélisées doivent impérativement être adaptées aux conditions réelles de leur travail, à l'environnement de leur établissement, et surtout à eux en tant que personne. Rappelons-le, c'est bien le travail qui doit s'adapter aux femmes et aux hommes, et non l'inverse.

**Pour la CFDT l'usage des normes et cadences doit donc solidement être encadré.**

**D'ores et déjà, la CFDT revendique :**

- ▶ Un cadrage de l'usage des normes et cadences clairement défini.
- ▶ Un rappel que les normes et cadences ne sont qu'un outil d'aide à la décision et ne constituent en rien un outil d'évaluation du travail des facteurs ! Ceci doit constituer la première des normes !
- ▶ Chaque donnée statistique doit être accompagnée d'une notice indiquant les écarts observés, les aléas susceptibles de l'affecter et les points de vigilance notamment en matière de santé et sécurité au travail.
- ▶ La transparence complète vis-à-vis des facteurs et des organisations syndicales.
- ▶ Une réelle co-construction des organisations avec les facteurs : c'est celui qui fait qui sait !

[f3c.cfdt.fr](http://f3c.cfdt.fr)